

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2021**

002/2021

Le lundi vingt-deux mars deux mil vingt et un, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. CARPENTIER Eric, Maire.

Étaient présents : : CARPENTIER Éric, ANCEL Valérie, BARRE Karine, BEUX Thomas, CHATELAIN Sylvain, COLOMBEL Sébastien, DAMBRY Céline, FRESSENCOURT Arnaud, GUBRI Christian, LEBLOND DU PLOUY Philippe, MALANDAIN Élodie, PIGNÉ Laetitia, SAILLARD Sophie.

Absent :

Absent excusé : JEGAT Yann, PLANQUAIS Pascale

Secrétaire de séance : MALANDAIN Elodie

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

.....

✚ **PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE A L'ÉCOLE** :

Ce plan de relance est une opportunité d'équiper nos classes élémentaires très pauvres en la matière. En collaboration avec l'équipe enseignante, il a été imaginé d'investir dans 2 écrans numériques interactifs, d'une dizaine d'ordinateurs portables avec leurs accessoires logiciels et ressources. L'ensemble de cet investissement se monte à 15.700 € ttc

Après discussion, le conseil accepte à l'unanimité :

- Cet investissement, son inscription au budget primitif 2021
- Demander à bénéficier des aides de ce plan de relance à savoir au maximum 4.900 € pour le matériel et 500 € pour les ressources
- Demander une subvention dans le cadre de la DETR

✚ **RÉHABILITATION PRESBYTERE**

Suite à l'annonce d'IDEFHI de quitter nos locaux, il est opportun pendant l'inoccupation des locaux de réaliser quelques travaux d'amélioration énergétique.

Il faudrait au minimum changer le bardage en ardoise par une isolation par l'extérieur doublée de clin bois (24.317,28 € TTC), améliorer le l'isolation des combles par un soufflage de laine de verre (3.300,00 €) et changer 2 portes (3.584,00 €).

Le conseil regrette que les délais très courts ne nous aient pas permis de bénéficier du plan de relance "rénovation énergétique des bâtiments communaux" accepte de faire ces travaux, les inscrire au budget primitif 2021 et faire une demande de subvention à la DETR et au département.

✚ COMPTE ADMINISTRATIF ÉPICERIE 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr GUBRI Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Carpentier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 975,00€

Recettes : 4150,99€

Excédent de fonctionnement : 3.175,09€

Section d'investissement :

Dépenses : 4.684,50 €

Recettes : 0 €

Déficit d'investissement : 4.684,69€

Le compte administratif Épicerie 2020 est voté à l'unanimité en l'absence du Maire.

✚ AFFECTATION DU RESULTAT ÉPICERIE

Après avoir entendu le compte administratif 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 209,
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 7351.00 €

Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 3359.00 €

Déficit de la section d'investissement au 31/12/2020 : 4684.50 €

Excédent de la section fonctionnement au 31/12/2020 : 3175.09 €

Reste à réaliser dépenses : 0 €

Reste à réaliser recettes : 15 000.00 €

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur art 002) : 6534.09 €

Affectation de l'excédent d'investissement : 2964.50€

✚ COMPTE DE GESTION ÉPICERIE 2020

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget 2020 et les décisions qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par M. le Percepteur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✚ LOYER AOUT ÉPICERIE

Suite au rejet du loyer d'août 2020 de l'épicerie, Monsieur le Maire propose une délibération pour l'annulation de ce loyer.

Le conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité cette proposition.

✚ VOTE DES TAUX

Suite à de la suppression de la Taxe d'Habitation sauf pour les résidences secondaire, l'État compensait à l'euro près, le manque.

- Taux 2020 : Foncier Bati (FN) 14.60%
 - Foncier Non Bati (FNB) 37.50%

Dans le cadre de cette suppression, les communes bénéficient du transfert du Taux de TFPB 2020 du Département (25.36% pour la Seine-Maritime).

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes.

Par conséquent, si notre commune souhaite reconduire ses taux 2020, nous ne pouvons pas voter le taux de TFPB 2020, mais il convient d'adopter le taux TFPB 2020 augmenté du taux du département (25.36%).

Nouveaux taux 2021 : FB 14.60 + 25.36 = 39.96%
FNB 37.50%

Le Conseil municipal décide de voter ses taux à l'unanimité.

✚ INVESTISSEMENT DANS UNE BALAYEUSE RAMASSEUSE

Sur les conseils de Mr Le Maire, le conseil Municipal décide d'investir dans une Balayeuse Ramasseuse pour continuer à entretenir notre voirie.

L'investissement limité à 10.800,00€ HT, nous pouvons demander une subvention de 25% au département.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'investir et de faire la demande d'une subvention.

✚ LOTISSEMENT LES CHÊNES

Le Conseil municipal :

- Décide de procéder aux échanges des terrains, sans soulte, permettant de mettre en cohérence le statut et l'usage des sols de la résidence « Les Chênes de Croixmare », conformément au plan de division établi par le Cabinet AHMES, sous le référence 20H125et validé...
- Accepte que les Services de Office se chargent de régulariser les transferts de propriété ainsi que de servitude d'accès à la borne incendie, par acte administratif, l'Office prenant à sa charge tous les frais en résultant.
- Autorise l'adjoint au Maire à signé l'acte administratif et Mr le Maire à signer le certificat de collationnement.

✚ **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ D'ENFANTS DE CROIXMARE SCOLARISÉS AILLEURS**

Les écoles publiques d'Yvetot, Doudeville et l'école privée St Michel, nous réclament des frais de scolarité. Le conseil municipal refuse de participer.

✚ **MARCHÉS VOIRIE**

Le Conseil municipal est d'accord pour :

- Sente entre les Saules et les Peupliers : nettoyage, grattage enrobé pour 1.673,00€
- Remplacer le caniveau double lèvre par de l'enrober : 1.058,00€
- Réalisation d'un bateau Duhamel : 1.900,00€

✚ **CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)**

Les préfets nous poussent à inscrire nos projets dans ces CRTE, afin de relancer au plus vite l'économie.

✚ **DEVIS SIGNÉS**

Le Conseil a approuvé les devis pour :

- Arasement des routes du Poirier, du hameau Yvelin et route du Bois de Sap (total 2.7km) pour 3.510,00€
- Curage des fossés et création fossé pour ne plus avoir de flaque d'eau au calvaire pour 1.320,00€

✚ **QUESTIONS DIVERSES**

Les comptes Administratives, de gestion, affectation du résultat et le budget primitif de la commune seront vu et voté au prochain conseil municipal.

Fin de séance à 22h30

Le Conseil Municipal

Le Maire